



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL

الإتحاد الجزائري لكرة القدم



Ligue de Wilaya de FootBall de Saida

الرابطة الولائية لكرة القدم سعيدة

**PROCES -VERBAL DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE**

**N° 30 DU 2 MAI 2024**

**SAISON SPORTIVE 2023 /2024**

**PRESIDENT :** KHLAFAOUI HACHEMI  
**SECRETARE :** KADDOURI MOHAMED  
**MEMBRE :** BOUMADANI DJELLOUL  
**MEMBRE ;** ALLOUI MOKHTAR

**ORDRE DU JOUR**

1)- COURRIER.

\*Néant

2-) Traitement des affaires 22<sup>o</sup> journée Seniors.

**Article 63 : Forfait général**

1. Tout club dont une équipe senior enregistre trois (03) forfaits délibérés au cours d'une saison sportive est déclaré en forfait général.
2. Le forfait général d'un club entraîne le retrait de la compétition de l'équipe seniors et la rétrogradation en division pré-honneur (wilaya).
3. Si le forfait général est prononcé durant la phase aller, les résultats de l'équipe fautive sont annulés.
4. Si le forfait général est prononcé durant la phase retour, les résultats de la phase aller de l'équipe fautive sont maintenus. Ceux (résultats) de la phase retour sont annulés.

# TRAITEMENTS DES AFFAIRES

## 22° JOURNEE SENIORS

### AFFAIRE N° 140/2024 RENCONTRE CAL-ESS DU 30/30/2024

#### JOUEURS EXPULSES

ZIANI HADJ	J0380	CAL	POUR CUMUL DE CARTONS UN (01) MATCH DE SUSPENSION FERME.
MORSLI MOHAMED	J0234	CAL	POUR CUMUL DE CARTONS UN (01) MATCH DE SUSPENSION FERME.

#### JOUEURS AVERTIS

BENSAOUD HOUARI	J0007	ESS	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
BEN AZZOUC AMEUR	J0015	ESS	POUR JEU DANGEREUX

### AFFAIRE N° 141/2024 RENCONTRE IRBOK-ASSY DU 01/05/2024

#### PARTIE NON JOUEE

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

-attendu que l'arbitre signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport que la rencontre n'a pas eu lieu suite a l'absence de l'équipe AS SIDI YUCEF

Attendu que le club de L'AS SIDI YUCEF n'a pas justifié cette absence

Attendu que l'arbitre a donné le laps de temps réglementaire.

Par ces motifs ,la commission de discipline décide : ( Art 62 des RG ) phase retour 3eme Forfait ( FORFAIT GENERAL de L'AS SIDI YUCEF. Match perdu par pénalité au club AS SIDI YUCEF. Plus une amende de Quinze Mille Dinars (15 000,00 DA) à l'ASSY. Défalcation de Six(06) points à l'équipe de l'AS SIDI YUCEF.

### AFFAIRE N° 142 /2024 RENCONTRE NRASM-USMS DU 01/05/2024

#### PARTIE NON JOUEE

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

-attendu que l'arbitre signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport que la rencontre n'a pas eu lieu suite a l'absence de l'équipe USM SAIDA

Attendu que le club de L'US M SAIDA n'a pas justifié cette absence.

Attendu que l'arbitre a donné le laps de temps réglementaire.

Par ces motifs ,la commission de discipline décide : ( Art 62 des RG ) phase retour 1° Forfait de L'US M SAIDA

Match perdu par pénalité au club USM SAIDA. Pour en attribuer le gain du match au club NRA SIDI MBAREK qui marque trois (03) points et un score de trois (03) a Zéro .

Défalcation de Six(06) points à l'équipe de l'US M SAIDA Une amende de Quinze Mille Dinars (15 000,00 DA) à USM SAIDA.

### AFFAIRE N° 143 /2024 RENCONTRE CRBH-TBS DU 1/05/2024

#### JOUEURS AVERTIS

BOUDAUD MOKHTAR	J1396	CRBH	POUR JEU DANGEREUX
KAID MOKHTAR	J0508	TBS	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF

### AFFAIRE N° 144/2024 RENCONTRE HILLEL-IRBDT DU 1/05/2024

#### JOUEUR AVERTI

ALLEM MERZOUG	J125	IRBDT	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
---------------	------	-------	--------------------------------

#### SANCTIONS

#### MOMBRE

Avertissements	5
Expulsions	2
Contestation de Décision	0
Forfaits	2
Amendes	30 000 00 DA

PRESIDENT / H.KHALAOUI

